

# FORMATION-ACTION À LA CERTIFICATION QUALITÉ DES ORGANISMES DE FORMATION

De nouvelles obligations pour de nouvelles opportunités

Organismes de formation, le Décret du 6 juin 2019 vous oblige à être certifiés. Pour apporter une continuité de financement à vos clients, vous devrez avoir obtenu cette certification avant le 1er janvier 2021.

## Préparez-vous dès maintenant!

### Êtes-vous concernés?

Vous êtes concernés par cette obligation de certification si vous disposez d'un numéro de déclaration d'activité de formation et si vous souhaitez que vos clients aient la possibilité de faire financer tout ou partie de :

- La réalisation d'actions de formation.
- La réalisation de bilans de compétences.
- La mise en place d'actions permettant la validation des acquis de l'expérience.

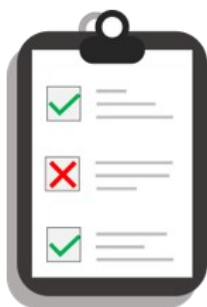
### Objectif de la formation-action

Cette formation a pour objectif **d'appréhender les nouvelles exigences du Référentiel Qualité** National Unique des Organismes de Formation et de **se préparer à l'audit de certification.**



### Objectifs pédagogiques de la formation

- Connaître le **nouveau cadre réglementaire** relatif à la qualité des actions de formation.
- Traiter les **7 critères du Référentiel Qualité National** et évaluer le **niveau de conformité** de son organisme.
- Elaborer un **plan d'action** de certification pour son organisme.
- Comprendre les **modalités d'un audit de certification.**



## Modalités pratiques

- Formation en intra-entreprise.
- Durée : 1 à 3 jours selon le contexte de la structure.
- Prérequis : Disposer d'un numéro de déclaration d'activité et du Bilan Pédagogique et Financier (BPF) à jour.
- Remise d'une attestation en fin de formation.



## Modalités pédagogiques

- **Auto positionnement** à l'entrée en formation
- **Apports théoriques**
- **Mises en situation** au travers d'une boîte à outils pratiques



## Modalités d'évaluation

- **Questionnaire** de pré-formation
- **Mesure de progression** de votre conformité
- **Test d'évaluation** des compétences acquises.



## Pourquoi choisir notre groupement d'experts?

PQT TPE PME est un groupement de consultants indépendants constitué d'experts qui accompagnent les entreprises et organismes de formation dans leur démarches de certification. En savoir plus sur nos offres d'accompagnement : <http://www.performancequalitetpeme.fr/nos-offres/certification-qualite-organismes-formation/>

- Pour notre **connaissance du secteur** de la Formation et des réglementations associées.
- Pour notre **expertise** en Qualité et en Démarche de Progrès.
- Pour notre **réactivité** et notre **adaptabilité** afin de répondre à vos besoins précis.
- Pour bénéficier d'un **apport d'outils concrets**.
- Pour profiter d'une approche qui va plus loin que la certification avec une **vision réglementaire métier complète**.
- Pour vous appuyer sur un **réseau régional d'experts**.
- Pour profiter d'un **accompagnement personnalisé** avec un formateur dédié à votre parcours de formation.



*Recevez un devis et un programme personnalisé sur simple demande en contactant:*

PERFORMANCE QUALITE  
**TPE - PME**  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



contact@green-  
expertise.com  
www.green-expertise.com  
Tel : 06 43 86 75 49